



De la qualité naît la confiance

## « AFRIC INDUSTRIES » S.A.

Société anonyme

Au capital de 14.575.000,00 DH (291.500 actions au nominal de 50 dh)

Siège social : Zone Industrielle - Route de Tétouan, Lot 107, TANGER

RC N°3617 à Tanger / IF N° 04902876

### **CONVOCACTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'AFRIC INDUSTRIES**

Les actionnaires de la société AFRIC INDUSTRIES sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société, qui se tiendra le Mardi 19 Mai 2015 à 11h00 au siège de la Société ALUMINIUM DU MAROC à Tanger (Lot. 78, Zone Industrielle, route de Tétouan).

#### ORDRE DU JOUR :

- I- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- II- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2014,
- III- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 et approbation de ces conventions,
- IV- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2014 et quitus aux Administrateurs,
- V - Affectation du résultat,
- VI- Nomination de Commissaire aux comptes,
- VII- Pouvoirs pour formalités légales,
- VIII- Questions diverses.

Pour participer à cette Assemblée, les actionnaires devront avoir été inscrits sur les registres de la société, ou justifier de l'immobilisation de leurs titres dans les caisses des établissements agréés avec un minimum de dix actions et cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, au plus tard dans les dix jours qui suivent la publication de cet avis de convocation, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Conformément à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, un projet de résolutions est joint à la présente convocation.

LE PRESIDENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
**M. Abdeslam EL ALAMI**

### **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19/05/2015**

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31.12.2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir un chiffre d'affaires de 43.568.600,80 dh HT et un bénéfice net de 7.215.754,07 dh.

L'Assemblée Générale donne en conséquence, aux Administrateurs en fonction, quitus entier pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2014.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, approuve les conclusions dudit rapport.

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide une distribution des dividendes, comme suit :

- réserve légale au 31.12.2014	= 1.839.082,75 dh
- réserves réglementées non distribuables cumulées au 31.12.2014	= 3.418.150,00 dh
- report à nouveau au 31.12.2014	= 12.721.194,19 dh
- bénéfice de l'exercice 2014 (24,75 dh/action)	= 7.215.754,07 dh
- distribution en 2015 de dividendes 2014 (20 dh / action)	= 5.830.000,00 dh
- report à nouveau après distribution des dividendes	= 14.106.948,26 dh

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

La mise en paiement des dividendes aux actionnaires se fera le vendredi 26 juin 2015, pour un détachement des coupons fixé à la date du mercredi 17 juin 2015.

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale décide de reconduire comme Co-Commissaire aux comptes : Cabinet MOORE STEPHENS BERNOSSI, sis à Tanger, Résidence Paradise A, 4 rue Abdellah Habti, immatriculé au registre de commerce de Tanger sous le N°14729 et représenté par M. BERNOSSI Abdellatif, pour un nouveau mandat de 3 années (exercices 2015, 2016 et 2017).

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale confère au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme du présent Procès-Verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la Loi.

**Le Conseil d'Administration**